

M. FAIR: C'est-à-dire \$6.50 dans les régions rurales, comparativement à \$10 dans les régions urbaines?

M. CASTONGUAY: Non, il s'agit ici du secrétaire d'élection des régions rurales seulement. Dans les villes, le secrétaire d'élection ne voyage pas.

M. APPLEWHAITE: Puis-je faire maintenant une remarque, de crainte de l'oublier? Je demanderais au directeur général des élections de se rappeler que dans les régions rurales à grande superficie, le secrétaire d'élection est très souvent appelé à voyager et que, par conséquent, le travail de secrétariat est moins volumineux; cet item peut être accru un peu plus qu'il ne l'a été pour cette raison.

M. CASTONGUAY: Oui, je tiendrai compte de votre observation.

Les allocations d'impressions sont toujours à l'étude. Les quatre maisons d'affaires que j'ai consultées relativement aux allocations d'impressions prévues dans le tarif, établi en 1948, ne m'ont pas donné satisfaction. J'ai reçu quatre soumissions, mais aucune n'approchait de 50 p. 100 de l'autre, de l'allocation d'impressions prévue par la loi. Je me trouve donc dans l'obligation de prendre une décision quant aux augmentations qui s'imposent. Aucune de ces quatre maisons n'a proposé un prix approchant de 50 p. 100 celui de l'autre.

M. MCWILLIAM: D'ordinaire ces imprimeries impriment-elles des listes?

M. CASTONGUAY: Oui.

M. STICK: Avez-vous fait une estimation du coût total de ces items que vous venez de nous lire?

M. CASTONGUAY: Oui, le tarif tout entier représentera \$900,000.

M. MACDOUGALL: En supplément?

M. CASTONGUAY: Oui, en plus des frais de la dernière élection fédérale. Je ne saurais dire combien coûtera la prochaine élection générale, car j'ignore combien il y aura d'arrondissements, d'électeurs ou de bureaux de votation.

M. MCWILLIAM: Cette augmentation de \$900,000 ne tient pas compte d'une majoration des frais d'impression?

M. CASTONGUAY: Non.

M. MCWILLIAM: La dernière élection générale a-t-elle coûté plus cher?

M. CASTONGUAY: En 1949 les imprimeurs ont refusé catégoriquement d'imprimer les listes d'électeurs au tarif que nous avons établi. Il nous a fallu augmenter le tarif de 2 cents pour les listes urbaines et rurales.

M. STICK: Le coût d'une élection générale doit nécessairement monter en quatre ans?

M. CASTONGUAY: L'augmentation normale est de 500,000 électeurs. A la dernière élection générale, l'augmentation a été de 700,000.

M. STICK: Les frais augmentent donc?

M. CASTONGUAY: La dernière élection générale a coûté 53 cents pour chaque nom.

M. STICK: Qu'est-ce que l'avant-dernière a coûté?

M. CASTONGUAY: 41 cents en 1945.

M. STICK: Cela fait 7 ou 8 cents à tous les quatre ans?

M. CASTONGUAY: Oui. A l'item 20, énumérateurs urbains, une augmentation de 1 cent est proposée.

M. STICK: A quelle page?